

ANNEXE III

ORGANISATION ET METHODOLOGIE

Réf UE : T05-EUTF-SAH-SN-07-01

Table des matières

ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....3

1. CONTEXTE GENERAL DE L'INTERVENTION.....3

1.1 L'ETAT CIVIL AU SENEGAL4

1.1.1 Présentation de la situation dans le secteur de l'état civil au Sénégal 4

1.1.2 Les acteurs de l'état civil 5

1.1.3 Textes régissant l'état civil 8

1.1.4 Les principaux enjeux liés à la réforme de l'état civil au Sénégal..... 9

1.1.5 Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds 10

1.2 L'APPUI DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE CADRE DU FFUA11

1.2.1 Présentation des grandes lignes du programme d'appui..... 12

1.2.2 Rappel des objectifs, résultats et activités de la phase de formulation..... 13

1.3 LES ACTIVITES A MENER.....13

1.3.1 Formulation du projet 14

1.3.2 Mise à jour et généralisation de la cartographie de l'état civil 15

1.3.3 Trois études informatiques préalables..... 20

1.4 RESSOURCES ALLOUEES A LA PHASE DE FORMULATION24

1.4.1 Expertise principale 24

1.4.2 Autres ressources 26

1.5 PRESENTATION GLOBALE DE NOTRE EQUIPE D'APPUI.....27

1.6 L'APPUI ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE27

1.7 ASSURANCE QUALITE ET CAPITALISATION DU SAVOIR.....28

1.8 PRESENTATION DE CIVIPOL29

1.8.1 Présentation générale 29

1.8.2 Références de Civipol dans le domaine de l'état civil 30

2. PLAN DE TRAVAIL33

2.1 CHRONOGRAMME DES ACTIVITES33

2.2 CHRONOGRAMME DES ACTIVITIES PAR EXPERT PRINCIPAL34

3. CADRE LOGIQUE35

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ADIE	Agence de l'Informatique de l'Etat
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CNEC	Centre National de l'Etat Civil
CTB	Coopération Technique belge (ENABEL)
COPIL	Comité de Pilotage
DA	Description de l'Action
DTA	Dossier Technique d'Action
DUE	Délégation de l'Union Européenne
FED	Fonds Européen de Développement
FFUA	Fond Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique
MAESE	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MGTDAT	Ministère de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MI	Ministère de l'Intérieur
PAMEC	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil
TDR	Termes De Référence
UE	Union Européenne

1.MOTIF

1.1 L'ÉTAT CIVIL AU SÉNÉGAL

1.1.1 Présentation de la situation dans le secteur de l'état civil au Sénégal

L'état civil sous sa forme moderne, à travers l'enregistrement des faits civils, a été introduit au Sénégal par l'administration coloniale au XIXème siècle. Par la suite, la tenue des registres d'état civil a toujours posé des difficultés en termes de complétude et d'exhaustivité des faits d'état civil. La véritable réorganisation du système de l'état civil est intervenue avec Loi n°72-61 du 12 juin 1972 portant code de la famille –dont le Livre 1er (« Les personnes »), chapitre IV (« De l'état civil ») définit l'état des personnes et précise le mode de gestion du système d'état civil. Toutefois la production d'actes et le classement des archives sont restés surtout concentrés dans les grandes villes et impactés par une insuffisance de moyens, un manque de formation et l'absence de contrôle des officiers d'état civil.

De fait, le Sénégal a engagé depuis le début des années 1990 un processus de réforme de son système d'état civil. C'est ainsi que la loi de 2013 portant Code des Collectivités Locales a confirmé les fonctions d'officiers de l'état civil exercées par les maires. En 2004 le Centre National de l'Etat Civil (CNEC) a été créé et doté des ressources humaines et matérielles pour mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'état civil. Le besoin d'un état civil fiable a été ressenti avec plus d'urgence à l'occasion des élections présidentielles de 2007. Ses résultats, puis ceux des élections législatives, ont fait l'objet de contestations, en raison du manque de fiabilité du fichier électoral dont la source principale est l'état civil.

Un séminaire national sur l'état civil tenu en août 2008 a regroupé tous les acteurs du système d'état civil et a permis : (i) de recueillir les problèmes spécifiques des cadres juridique, institutionnel et organisationnel, (ii) d'identifier les difficultés concernant les déclarations et les délivrances des actes d'état civil, (iii) de proposer des solutions et recommandations. A la suite de ce séminaire, lors d'un conseil interministériel tenu le 10 mai 2011, un rapport a été présenté aux parties prenantes (ministères, associations des élus, partenaires techniques et financiers), et les perspectives, recommandations et le plan d'actions ont été adoptés.

S'inscrivant dans la stratégie nationale, l'Union Européenne a financé dans le cadre du Xe FED le Projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil (PAMEC) sur la période 2012-2017. La mise en œuvre de ce projet était confiée, en gestion décentralisée directe, au CNEC.

Plus récemment, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent lancé en 2014, la modernisation de l'état civil est explicitement citée (paragraphe 355) : « Ainsi, en matière de développement humain durable, l'objectif stratégique est de renforcer la mise en œuvre et le suivi des politiques de population, à travers des plaidoyers pour la maîtrise volontaire de la fécondité, la modernisation de l'enregistrement et de l'exploitation des données de l'état civil, l'élaboration d'outils techniques et l'appui aux instances de coordination et de suivi de la politique nationale de population. »

Enfin, lors du conseil des ministres du 18 février 2015, l'état civil a été érigé en priorité nationale par le Président de la République du Sénégal.

1.1.2 Les acteurs de l'état civil

1.1.2.1 Au niveau central

De nombreuses administrations sont impliquées dans le fonctionnement de l'état civil : le Centre National de l'Etat civil (CNEC), au sein du Ministère en charge de la gouvernance locale (Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire), Ministère de l'Intérieur et de la sécurité, Ministère de la justice, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et Ministère des relations extérieures, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et Agence de l'Informatisation de l'Etat au Sénégal.

Créé en 2004 et rattaché au Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement, et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT), le Centre National de l'Etat Civil (CNEC) assure la régulation du système. Il assume les fonctions de formation et d'appui/conseil auprès des personnels d'état civil, de sensibilisation de la population, et de sécurisation des actes d'état civil par la mise en place d'une base de données informatisée nationale.

Le CNEC est chargé de la supervision et du contrôle des 689 centres d'état civil répartis dans le pays comme suit :

- 126 centres principaux urbains localisés dans les communes ;
- 62 centres secondaires urbains situés dans les communes d'arrondissement ;
- 114 centres principaux ruraux situés dans les sous-préfectures ;
- 387 centres secondaires ruraux situés dans les communautés rurales.

La Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF) au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est chargée de la gestion des fichiers de population à but non policier au niveau d'un centre unique de traitement de l'information du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

La Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF) s'occupe de la confection de la Carte Nationale d'Identité pour le compte de la Direction générale de la Police Nationale (DGPN) au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, à travers les opérations suivantes :

- Gestion du processus d'enrôlement des demandes de CNI.
- Gestion du Fichier de la CNI avec saisie des demandes, contrôle des données d'état civil et de la biométrie.
- Edition des cartes nationales d'identité et des différentes listes de contrôle, après la mise à jour des bases de données.

Il a été installé des points d'enrôlement de CNI à l'étranger dans tous les établissements consulaires ayant un centre d'enrôlement de passeports, pour faciliter l'obtention de la CNI par les Sénégalais de l'étranger. La CNI a enregistré une forte demande depuis l'avènement du visa biométrique. 7 sites sont opérationnels (Paris, Madrid, Milan, Casablanca, Abidjan, Libreville, Djeddah).

Les cartes d'identité sont distribuées par les commissariats de police (Direction générale de la Police Nationale) et par les sous-préfets et préfets qui représentent l'Etat dans les

départements et les arrondissements du pays (géré par la Direction Générale de l'Administration Territoriale).

La Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT) au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a été créée par le décret n° 2012-437 du 10 avril 2012 portant répartition des services de l'Etat. La Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT), est sous réserve des compétences dévolues aux autres Directions Générales, le cadre privilégié d'impulsion, d'animation et de coordination de toutes les actions de l'Administration territoriale de l'Etat au niveau du Ministère de l'Intérieur. A cet égard, elle est chargée notamment de l'animation et de la gestion du réseau de commandement territorial et de la coordination des actions de l'Etat dans les circonscriptions administratives (coordination des différents services déconcentrés de l'Etat y compris santé et éducation. Concernant l'état civil, les préfets jouent un rôle important en tant que Président des comités de l'Enfance qui rassemblent l'ensemble des parties prenantes de l'état civil au niveau local dans les différents départements du pays. Ce sont également les représentants de l'état qui jouent un rôle dans le contrôle de légalité des actes des communes.

Le Ministère de la justice joue également un rôle important, notamment dans le contrôle de l'établissement des faits d'état civil. Selon le code de la Famille, une fois par an, obligatoirement, et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, le juge de paix procède à la vérification des registres de l'état civil de l'année en cours en se transportant dans les différents centres de son ressort. Par ailleurs, c'est le juge qui autorise les inscriptions tardives à l'état civil.

Les Ministères sociaux ont également un rôle important. Certains centres secondaires d'état civil sont implantés dans les hôpitaux. Par ailleurs, les centres de santé sont amenés à jouer un rôle actif dans la phase de déclaration des naissances et des décès et pourraient permettre d'étendre la couverture géographique par rapport à la déclaration des naissances et des décès. Par ailleurs, l'amélioration de la demande d'état civil passe nécessairement par le ciblage des mères et par le ciblage des élèves, l'état civil étant le fondement de la citoyenneté. L'importance de l'état civil dans la citoyenneté doit faire partie des différents programmes scolaires.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est le service officiel des statistiques du Sénégal créée par la loi statistique 2004- 21 du 21 juillet 2004, modifiée par la loi 2012-03 du 03 janvier 2012 portant organisation des activités statistiques. Elle est rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances. L'ANSD est fortement intéressée par l'utilisation des données statistiques de l'état civil en tant qu'outil de planification et de suivi économique et démographique. L'ANSD et le CNEC ont conclu un accord de partenariat afin de mener certaines activités de manière conjointe, notamment à court terme pour la réalisation d'une enquête sur l'état civil. L'accord cadre mentionne également la disponibilité de l'ANSD pour d'autres activités liées à la modernisation de l'état civil, comme la récolte de données, le renforcement de capacités.

Le Ministère des finances a en charge la coordination de l'aide extérieure et coordonne la planification et le suivi de l'aide extérieure.

Le Ministère des Affaires Etrangères administre l'état civil des ressortissants sénégalais résidant à l'étranger, à travers le réseau des postes diplomatiques et consulaires.

L'agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) a été créée par Décret modifiant le décret n° 2004-1038 du 23 Juillet 2004 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence. L'Agence a pour rôle de coordonner et d'appuyer toutes les initiatives liées à l'e-gouvernance et au NTIC au Sénégal. Il est notamment le maître d'œuvre de la Plateforme de télé demande d'autorisation de construire sous maîtrise d'ouvrage du ministère de l'urbanisme. Le projet couvre les 52 communes et les 10 sous-préfectures de la région de Dakar. Des économies d'échelle en matière de matériel informatique, d'interconnexion et de renforcement des Ressources humaines sont envisagées avec l'ADIE dans le cadre de ce projet. Un partenariat plus renforcé pourrait être envisagé par rapport aux différentes solutions informatiques et numériques envisagées dans le cadre du présent programme.

1.1.2.2 Les acteurs impliqués au niveau local

- Les officiers et personnel d'état civil.

Les Maires sont officiers d'état civil dans les centres principaux. Dans les centres secondaires, les fonctions d'officier d'état civil sont exercées par un délégataire de l'officier du centre principal, désigné par le Maire. Les officiers sont assistés par des auxiliaires. Le diagnostic réalisé avec l'appui du PAMEC en 2014 précisent les chiffres suivants. 2 381 agents travaillent dans les centres d'état civil. Un tiers du personnel a plus de 50 ans (11% a déjà dépassé l'âge de la retraite).

La majorité des agents de l'état civil ont le niveau du cycle secondaire (54%). 29% ont atteint le niveau supérieur. Le reste du personnel a un niveau très faible avec 13% qui n'ont pas dépassé le niveau élémentaire et 4% qui n'ont pas fréquenté l'école. 50% des agents n'ont pas le statut de fonctionnaire, et 36% sont des bénévoles. Seulement 14% ont un statut de fonctionnaire. 77% de ces centres ont des locaux fonctionnels, et 77,5% ont accès à l'électricité.

En 2014, le taux d'équipement informatique était faible : seuls 27% des centres d'état civil étaient équipés en ordinateurs, 16% en imprimantes, 11% en photocopieuses, et 6% disposent d'un logiciel de gestion. 5% des centres sont connectés à internet.

En matière d'archivage, 82% des centres ne disposaient pas d'une salle spécifique d'archivage, et 51% ne dispose pas de mode d'archivage adapté. L'état et le nombre de meubles de rangement, quand ils existent, sont médiocres.

En matière d'approvisionnement en registres d'état civil, 32% des centres connaissent des ruptures d'approvisionnement. Il faut préciser à ce niveau que les centres d'état civil sont dotés en registres par les collectivités locales qui inscrivent cette rubrique dans leur budget. Cependant certaines collectivités locales, confrontées à des difficultés financières, ne dotent par leur centre d'état civil en registre en quantité suffisante en début d'année, et font des commandes au compte-goutte. Cette situation favorise les ruptures de stock avec tous les effets négatifs que cela induit (utilisation de cahier, risque de fraudes, etc.).

Les autres acteurs de l'état civil locaux, au quotidien, sont :

- Les formations sanitaires : elles sont chargées de déclarer auprès des centres d'état civil les naissances et les décès survenues. Dans la pratique, l'acheminement des

déclarations auprès des centres d'état civil est parfois difficile, du fait de l'enclavement de certains territoires et de la négligence de certains responsables d'établissements.

- Les tribunaux : ils ont l'attribution de contrôler les registres en ouverture et en clôture d'année civile, ainsi que de les archiver aux greffes. Dans les faits, l'archivage au sein des greffes est très précaire, et les contrôles – lorsqu'ils sont faits – sont de pure forme.

Par ailleurs, les événements d'état civil déclarés hors délai (un mois) peuvent donner lieu à un acte d'état civil suite à un jugement supplétif du Tribunal d'instance ou du juge de paix.

1.1.3 Textes régissant l'état civil

Le système d'état civil au Sénégal est régi par un certain nombre de textes législatifs et réglementaires :

- la Loi n°72-61 du 12 juin 1972 portant code de la famille –dont le Livre 1er (« Les personnes »), chapitre IV (« De l'état civil ») définit l'état des personnes et précise le mode de gestion du système d'état civil ;
- la Loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales ;
- le décret n°93-1497 du 31/12/1993 modifiant le décret n°72-1521 du 29 décembre 1972 qui fixe le modèle des registres et certains formulaires de l'état civil ;
- le décret n°89-492 du 22/04/1989 fixant les droits de délivrance des copies des actes d'état civil ;
- le décret n°86-535 du 9 mai 1986 instituant un Comité national de l'état civil qui donne son avis et formule des recommandations sur le fonctionnement du système de l'état civil ;
- le décret n°77-686 du 29 juillet 1977 portant sur la reconstitution des actes et registres d'état civil ;
- le décret n°76-147 du 05 février 1976 qui donne pouvoir au gouverneur de région pour la création des centres secondaires d'état civil dans les communautés rurales ;*
- le décret n°2004-427 du 14 avril 2004 modifiant et complétant le décret n°2003-392 du 08 mai 2003 portant organisation du Ministère de l'Intérieur (et créant le Centre National de l'Etat Civil).

Il convient de signaler que, dans le cadre du PAMEC, plusieurs projets de textes juridiques ont été préparés sans qu'ils soient, pour l'heure, adoptés par l'Assemblée Nationale. Il s'agit des projets suivants :

- Projet de loi modifiant et complétant les dispositions de la loi n°72-61 du 12 juin 1972 portant Code de la Famille, relative à l'état civil ;
- 6 projets de décrets d'application ;
- Projet modifiant l'instruction interministérielle n° 006 du 07 mai 1990 sur l'état civil consulaire ;

- Projet d'instruction générale relative à l'état civil.
- Projet de règlement intérieur de l'état civil ;
- Projet de Manuel des procédures administratives et financières de l'état civil.

1.1.4 Les principaux enjeux liés à la réforme de l'état civil au Sénégal

a) Une réforme qui s'inscrit dans une dynamique continentale de modernisation des systèmes d'état civil africains

La déclaration politique et le plan d'action adoptés lors du sommet de la Valette sur les migrations (11-12 novembre 2015) engagent les dirigeants européens et africains à renforcer la coopération pour relever les défis que représente la migration d'une part et exploiter les possibilités qu'elle offre, d'autre part. Il s'agit de : (i) s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés de population, (ii) intensifier la coopération concernant les migrations et la mobilité légales, (iii) renforcer la protection des migrants et des demandeurs d'asile, (iv) prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes, et (v) coopérer plus étroitement pour améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration.

L'Union européenne s'est aussi engagée à renforcer la capacité des autorités des pays d'origine à répondre en temps utile aux demandes de réadmission, y compris par une aide à la modernisation des systèmes d'état civil et à la numérisation des empreintes digitales.

L'état civil est le fondement d'un Etat moderne et un droit essentiel du citoyen. Un système d'état civil fiable et bien organisé est le socle de l'exercice par les citoyens de leurs droits fondamentaux et, partant, de la réalisation des objectifs de développement durable. L'état civil est le fondement de la citoyenneté et ouvre les droits y afférents: le droit à la protection, à l'éducation, aux prestations sociales, à la nationalité, au vote, à l'éligibilité, etc. Un système d'état civil fiable contribue aussi efficacement à la stabilité des Etats et donc à la sécurité des citoyens. Enfin, un système d'état civil fiable (garant de l'authenticité des documents d'identité) favorise une meilleure gestion de la mobilité et des flux migratoires. De ce fait il permet aussi de contribuer à l'application des politiques en matière de retour et de réadmission.

Le continent africain, dans sa majorité, reconnaît aujourd'hui l'importance de l'état civil en tant qu'activité régalienne de l'Etat avec des implications directes sur la sécurité, les politiques publiques, la gouvernance, la planification et le développement des systèmes de suivi évaluation au niveau national¹. La troisième Conférence des Ministres en charge de l'état civil et de la santé publique, tenue à Yamoussoukro du 12 au 13 février 2015, enjoint les Etats africains à établir l'enregistrement des faits d'état civil comme priorité dans l'agenda politique régional, et à adopter des mesures pour reformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS). Sur cette base plusieurs pays africains, parmi lesquels le Sénégal, ont lancé un processus d'évaluation et d'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'état civil.

¹ Déclaration Finale, Conférence des Ministres en charge de l'Etat civil, Durban, 2012

b) Une approche basée sur la promotion des droits humains

L'action s'inscrit également dans une approche fondée sur les droits humains avec une attention particulière pour les aspects de genre.

La mise en place d'un état civil fiable est une des conditions de l'atteinte des Objectifs de développement durable. L'enregistrement de la naissance, qui est la première reconnaissance juridique de l'existence d'un enfant, est indispensable à la concrétisation d'un certain nombre de droits et à la satisfaction de besoins concrets, en particulier l'accès à l'éducation (ODD 4) et à des soins de santé (ODD n° 3). La Convention relative aux droits de l'enfant précise à cet égard que les États doivent « prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits de l'enfant ». Il importe de lui donner un état civil le plus complet possible.

L'enregistrement à l'état civil est également une condition essentielle à la promotion de l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes (ODD 5), qui suppose un accès plus large à l'éducation, particulièrement dans les zones rurales, à des emplois formels, à la citoyenneté active (société civile, exercice du droit de vote, accès à des fonctions électives, etc.). La protection des femmes et des enfants contre les abus et l'exploitation, l'administration de la justice civile et pénale, la lutte contre le terrorisme et de la criminalité intra et transfrontalière etc. sont hautement tributaires du bon fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil.

En suivant cette approche fondée sur les droits humains, l'action permettra aussi de rapprocher les services publics et les citoyens autour de leurs droits et devoirs respectifs. Le processus doit donc accorder autant de place à la question de l'accessibilité et la fonctionnalité de l'offre de services qu'à son appropriation par l'ensemble de la population (utilisation/ demande de services).

L'enregistrement de la naissance, première reconnaissance juridique de l'existence d'un enfant, est indispensable à la concrétisation d'un certain nombre de droits et à la satisfaction de besoins concrets, en particulier l'accès à l'éducation (ODD n° 16.9).

L'état civil est également une condition essentielle à la promotion de l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes (ODD n° 5.1), qui suppose un accès plus large à l'éducation, particulièrement dans les zones rurales, à des emplois formels, à la citoyenneté active (société civile, exercice du droit de vote, accès à des fonctions électives, etc.)

1.1.5 Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

Sur financement du Xe FED, l'Union Européenne a financé le Projet d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil (PAMEC) entre 2012 et juillet 2017. Le PAMEC était structuré en trois composantes :

- Composante 1 « Amélioration de la gouvernance de l'état civil », qui vise à mener les réformes nécessaires à une bonne gestion de l'état civil et à effectuer les études techniques en vue de son informatisation.
- Composante 2 « Amélioration de l'information et des connaissances sur l'état civil », qui vise à améliorer d'une part les capacités des collectivités locales et certains acteurs institutionnels à assurer une meilleure tenue de l'état civil ; et d'autre part la

communication et l'information des populations sur l'importance de la déclaration des faits d'état civil.

- Composante 3 « Sécurisation du patrimoine de l'état civil », qui vise à améliorer la sécurisation de la conservation des registres à travers une expérimentation dans deux cent (200) centres pilotes et l'archivage des données grâce à la technique de la numérisation.

Si le PAMEC a atteint plusieurs de ses résultats (présentés en particulier lors de l'atelier du 12 octobre 2017), plusieurs activités n'ont pas ou ont été partiellement réalisées. De ce point de vue, l'évaluation finale du PAMEC, prévue pour le début 2018, sera importante pour définir en détail le présent programme.

Au-delà du PAMEC, l'état civil du Sénégal a bénéficié et bénéficie encore, depuis de nombreuses années, de multiples appuis qui sont, soit partiels, soit géographiquement délimités principalement à des villes. L'Etat est resté souvent à l'écart des opérations menées car, à l'exception du PAMEC, aucun projet de coopération ne propose d'accompagner une réforme globale du système d'état civil. En effet, les préoccupations liées à l'état civil étaient jusqu'à une époque très récente limitées, d'une part, à la problématique des droits de l'enfant (donc concentrées sur l'enregistrement des naissances) et à la dimension statistique de l'état civil. Par ailleurs, les projets de la coopération décentralisée, qui sont très diverses, ont eu des résultats variables, notamment en raison de la faible implication au niveau local et national des autorités et représentants de l'Etat.

En novembre 2015, l'Agence Française de Développement (AFD) a versé à l'UNICEF une subvention d'un montant de 1 500 000 EUR visant à contribuer au renforcement du système d'information sanitaire et à l'augmentation de l'enregistrement des naissances dans les régions de Kolda, Sédhiou, et Ziguinchor. Environ 400 000 enfants âgés de moins de cinq ans sont ciblés par de ce projet.

D'autres initiatives sont menées à l'échelle locale en faveur de l'enregistrement des enfants, sous l'égide de l'UNICEF ou d'ONG. L'UNICEF, en complément du projet PAMEC, informatise 15 centres d'état civil. L'UNICEF appuie également le volet diagnostic de l'étude régionale sur l'état civil en cours dans l'ensemble des pays de l'UEMOA. Ce diagnostic permettra de renforcer le diagnostic déjà appuyé par le PAMEC. L'UNICEF a également appuyé le renforcement du plan de communication élaboré par le CNEC avec l'appui du PAMEC. L'ONG Aide et Action International, en partenariat avec Orange Group, a expérimenté au Sénégal un projet pilote de déclaration des naissances par téléphone mobile. La procédure est destinée à faciliter la démarche de la déclaration, afin de la rendre systématique, tout en fournissant à l'état civil des données à la fois fiables et sécurisées. La mise en œuvre du projet a nécessité des actions de sensibilisation et de formation des communautés et des acteurs institutionnels. Les centres d'état civil ont été équipés en conséquence (téléphones mobiles, matériel informatique et bureautique, etc.). Un système permanent pour assurer la notification, la transcription et le suivi des naissances a été mis en place dans chaque village et quartier cible.

1.2 L'APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU FFUA

1.2.1 Présentation des grandes lignes du programme d'appui

Depuis janvier 2016, dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique dans la région du Sahel et du bassin du lac Tchad, l'Union Européenne a adopté un ensemble de programmes visant à répondre aux causes profondes de l'instabilité et de la migration irrégulière.

Afin de prévenir la migration irrégulière, le Fonds fiduciaire se concentre principalement sur la création d'opportunités économiques (formation professionnelle, création de chaînes de valeurs, renforcement de la compétitivité des entreprises) dans les zones de départ. Il soutient aussi le développement des stratégies nationales en matière migratoire, l'assistance aux migrants et leur réintégration durable favorisée par un appui au fonctionnement de l'état civil.

Au début 2018, le FFUA est engagé au Sénégal dans 9 projets nationaux, pour un montant de 161 000 000 euros.

Dans le domaine de l'état civil, le FFU a approuvé lors de son comité opérationnel du 16 décembre 2016, le financement d'une action intitulée « Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique au Sénégal (T05-EUTF-SAH-SN-07-01) », pour un montant de 28 000 000 euros.

La mise en œuvre de ce programme est confiée à CIVI.POL Conseil et la Coopération Technique Belge (CTB, devenu ENABEL au 1er janvier 2018).

La fiche action reprend, de façon indicative, une première répartition des rôles et responsabilité de ces partenaires dans l'appui à la mise en œuvre du programme. Elle constituera la base de travail pour l'équipe de la phase de formulation.

L'objectif global du programme est de contribuer au respect des droits individuels liés à la reconnaissance de leur identité par l'amélioration du système d'information de l'état civil et la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique sécurisé. Le programme comporte deux objectifs spécifiques et une série de résultats structurés comme suit :

O.S 1 : améliorer le système d'information de l'état civil sénégalais

- Résultat 1.1 : le pilotage stratégique de l'état civil est amélioré.
- Résultat 1.2 : l'offre et la demande de service de l'état civil sont renforcées par la réalisation de programmes de formation à l'attention des principales parties prenantes, par l'amélioration de l'accessibilité du service de l'état civil et par l'information/sensibilisation de la population
- Résultat 1.3 : le fichier national de l'état civil est constitué et interconnecté avec les communes et postes consulaires informatisés

O.S 2 : consolider le fichier central d'identité biométrique

- Résultat 1.1 : Le fichier central d'identité biométrique est renforcé et mis en cohérence avec le fichier national de l'état civil.

La Primature assurera la supervision globale du programme et les organes de pilotage et de suivi suivants seront constitués :

- Un Comité national de pilotage chargé de la définition des orientations de l'action, co-présidé par le Premier Ministre et le Chef de Délégation de l'Union Européenne (ou leurs représentants) ;
- Un comité technique de suivi chargé de la coordination de l'action, coordonné par la Primature ;
- Deux unités d'appui technique seront mises en place, l'une au sein du Ministère de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire auprès du CNEC, et au sein du Ministère de l'Intérieur auprès de la DGAT et de la DAF.
- Une unité de gestion centrale, avec la mise à disposition d'un dispositif d'assistance technique internationale et nationale permanente qui sera basée à la Primature auprès du point focal

Suite à un échange de correspondances entre la DUE et la Primature, ainsi qu'à la tenue d'un atelier d'échanges tenu à Dakar (12 octobre 2017), il a été convenu qu'une phase de formulation de 6 mois doit permettre, notamment, d'affiner les modalités de mise en œuvre ainsi que les activités précises à mener.

1.2.2 Rappel des objectifs, résultats et activités de la phase de formulation

La phase de formulation a pour objectif global de s'assurer que les conditions nécessaires et suffisantes sont réunies pour une mise en œuvre efficace et consensuelle du « Programme d'appui à l'amélioration du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique ».

Ainsi, les résultats attendus sont au nombre de trois :

- Un document technique de programme est élaboré qui repose sur un diagnostic institutionnel approfondi, une prise en compte si possible des recommandations de l'évaluation finale du PAMEC et une complémentarité avec les autres partenaires en appui au secteur ;
- La cartographie du système de l'état civil est approfondie et mise à jour ;
- Deux études techniques préalables liées aux systèmes informatiques de la gestion de l'état civil (y inclus la question des données biométriques) sont réalisées pour sous-tendre l'établissement d'un schéma directeur informatique, à rédiger également.

2. STRATEGIE

2.1.1 Les activités à mener

Les activités à mener sont présentées en l'état actuel de connaissance des enjeux de la réforme de l'état civil au Sénégal, et compte tenu de l'expérience d'actions similaires. Dans le souci de préserver l'efficacité de ce service, la démarche consistera, dès le démarrage du projet, et tout au long de sa mise en œuvre, à adapter la méthodologie et le plan de travail aux contraintes des institutions partenaires du projet, à la fois en termes de capacités et de

nécessités opérationnelles. Les activités sont donc présentées à titre indicatif et seront à affiner lors de la phase de démarrage, au contact du terrain.

En outre, l'évaluation finale du PAMEC, dont la réalisation est prévue pour le début 2018, sera essentielle à cette phase de démarrage. En effet, cette expertise permettra de mettre en évidence :

- Le niveau d'atteinte des résultats du PAMEC
- L'efficacité, l'efficacités, et la durabilité des actions menées par le PAMEC
- Les leçons apprises par la mise en œuvre du PAMEC
- Les recommandations en matière de poursuite d'un appui à la modernisation de l'état civil au Sénégal

2.1.2 Formulation du projet

La formulation a pour objectif de valider, de compléter et/ou de réorienter les données de la fiche d'action en vue de formuler une stratégie d'intervention et de préparer le Dossier Technique d'Action du programme.

Dans le cadre de cette activité, les activités suivantes seront réalisées :

- Analyse de la situation actuelle dans le secteur y inclus analyse de la politique nationale en la matière, des documents pertinents pour le domaine concerné : documents sectoriels nationaux, rapports stratégiques et opérationnels et leçons apprises des interventions précédentes et des autres intervenants dans le même secteur y inclus la prise en compte des conclusions de l'évaluation du PAMEC (établir la situation de référence du secteur) ;
- Cartographie des acteurs (partenaires techniques et financiers, administrations, collectivités, ONG...) et des projets d'appui à l'état civil au Sénégal ;
- Analyse institutionnelle et analyse organisationnelle des fonctions clé des principaux acteurs du secteur et de leurs relations afin d'orienter les stratégies d'intervention et d'assurer d'un ancrage efficace du programme (proposition de l'ancrage institutionnel le plus approprié qui valide ou réoriente la proposition de la fiche action) ;
- Validation de l'objectif et des résultats attendus, et description des activités à réaliser durant la phase de mise en œuvre du programme (42 mois) ;
- Description des aspects susceptibles d'assurer la durabilité des interventions, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs, en respectant le rôle et le mandat de chacun, et en s'inscrivant dans la consolidation du processus de la décentralisation. A cet égard, la mission portera une attention particulière aux capacités réelles des acteurs à atteindre ;
- Elaboration d'un dispositif de suivi et évaluation des indicateurs du cadre logique, définition des modalités de reporting, interne et externe ;
- Définition des grandes lignes d'une stratégie de communication pour le programme ;
- Analyse des facteurs de risques pouvant mettre en danger le bon déroulement de l'intervention, ainsi que les conditions préalables requises pour leur succès (hypothèses) ;
- Définition des modalités de l'assistance technique requise pour l'exécution des interventions (tâches, profils, ancrage, etc.). Les besoins en renforcement prennent en compte les différents niveaux opérationnels (national, régional et local) ;

- Définition des modalités de gestion et d'exécution et définition claire, à chaque niveau des responsabilités des différents acteurs sur le plan technique, financier et institutionnel ;
- Propositions pour la prise en compte des thèmes transversaux durant la phase de mise en œuvre ;
- Proposition d'un budget indicatif pour chaque résultat et activités.

Deux experts seront en charge de cette activité :

- Le Chef d'équipe
- L'expert administration du territoire, fourni par ENABEL [REDACTED]

Ces experts travailleront en liaison direct avec le CNEC, la DAF, la DGAT, le SGG, l'ADIE, l'ANSD, les Ministères en charge de la Justice, de la santé, de l'éducation nationale, de l'économie, des finances et du plan, des affaires étrangères, etc. ainsi que les autorités et administrations au niveau infranational, et soulèveront tous problèmes rencontrés le cas échéant.

➔ Les **livrables** à fournir sont au nombre de quatre :

- Rapport de démarrage (présentant la méthodologie de la formulation : les phases, ressources, organisation, etc..)
- Rapport de diagnostic institutionnel : revue documentaire, compte rendu des entretiens, cartographie des acteurs, analyse institutionnelle et juridique, enjeux et atouts actuels du système de l'état civil.
- Rapport de formulation intermédiaire : acquis du PAMEC (si l'évaluation finale est suffisamment avancée), cadre logique et premiers indicateurs, phasage du programme, dispositif de suivi/évaluation.
- Rapport de formulation final : prise en compte des remarques et amendements, cadre logique finalisé, programmation et budgétisation des actions.

2.1.3 Mise à jour et généralisation de la cartographie de l'état civil

Dans le cadre du PAMEC, le CNEC a supervisé en 2014 la réalisation d'une étude diagnostique portant sur l'ensemble des centres du pays (689 centres dans les 14 régions).

[REDACTED] Une application de gestion a été créée pour collecter les données de terrain. Tous les centres identifiés ont été enquêtés, si bien que l'enquête est exhaustive (au mois d'août 2014). En revanche, la mise en ligne des résultats de l'étude n'a pas été réalisée.

L'ANSD était identifiée dans une perspective d'actualisation des données issues de l'étude diagnostique.

Cette étude dresse un état des lieux de l'ensemble des centres depuis leur création jusqu'en l'année 2014, avec un accent particulier sur les besoins de formation des personnels d'état civil et les besoins d'archivage et de restauration des registres.

Dans un premier temps, et dans une perspective d'actualisation, des vérifications sont à réaliser sur la durabilité de cette application (hébergement et sauvegarde des données, maintenance et assistance aux utilisateurs), ainsi que sur son appropriation par le CNEC.

Ce diagnostic sera partagé avec les parties prenantes et, en fonction des constats, une méthodologie sera précisée pour mettre à jour et généraliser la cartographie.

En tout état de cause, la solution de cartographie qui sera proposée permettra de :

- disposer d'un outil de localisation de l'ensemble des bureaux d'état civil ;
- disposer d'un outil informatique permettant d'obtenir des informations exhaustives sur les infrastructures, ressources matérielles et équipements des centres d'état civil afin de planifier les investissements futurs ;
- disposer d'un outil informatique permettant l'identification des ressources humaines et de leurs caractéristiques afin de s'assurer d'une meilleure adéquation entre personnels affectés et besoins de service ;
- disposer des informations générales sur la population, les infrastructures existantes (électrification, écoles, centres sanitaires, etc.), les équipements routiers, les localités rurales, etc. afin de pouvoir mesurer l'accessibilité des bureaux d'état civil.

Il convient de noter que le résultat de la cartographie sera essentiel à des fins de poursuite/consolidation de l'informatisation des centres d'état civil. En effet, en l'absence temporaire du rapport d'évaluation finale du PAMEC, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que les 80 centres (sur les 200 visés) que le PAMEC dit avoir informatisés le sont toujours, que l'application d'administration de l'état civil est toujours fonctionnelle, que le personnel formé est toujours en activité... Toutes ces questions demeureront en suspens tant que les données n'auront pas été collectées centre par centre sur le terrain. Ce diagnostic détaillé permettra dans un second temps de planifier la nature et l'étendue des opérations d'informatisation restantes, en termes d'équipement informatique, de formation...



2.1.3.1 Activités préparatoires à la cartographie

➤ Elaboration des outils de collecte

Les informations à collecter sont regroupées en différents modules, dont notamment les suivants :

- [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]
- | [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
- | [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]
- | [REDACTED]
[REDACTED]
- | [REDACTED]
[REDACTED]
- | [REDACTED]
[REDACTED]
- | [REDACTED]
[REDACTED]
- | [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]

➤ Formation des contrôleurs et des agents enquêteurs

La formation sera essentiellement axée sur la manipulation des tablettes qui seront utilisées par le personnel de terrain (contrôleurs et agents enquêteurs). Une première formation sera organisée à Dakar à l'intention des contrôleurs régionaux de l'opération de collecte [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] A leur tour, les contrôleurs dispenseront des formations aux agents recenseurs qui seront recrutés localement.

2.1.3.2 La collecte des données

Le recensement des 689 centres d'état civil disséminés sur l'ensemble du territoire national sera réalisé afin de disposer d'informations fiables et actualisées.

Pour les centres d'état civil du réseau diplomatique et consulaire (48 ambassades bilatérales, 9 consulats), le mode de collecte sera agréé avec le Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE). Des descentes auprès d'ambassades européennes importantes (France, Belgique, Espagne, Italie, par exemple), pourront être organisées. Il pourra s'agir d'un questionnaire accessible par internet à partir d'un identifiant transmis au poste diplomatique ou consulaire et/ou qu'un questionnaire sous forme papier.

[REDACTED]
[REDACTED]

En outre, le MGTDAT, sur la base d'un plan prévisionnel de déploiement sur le terrain, et le MAESE préviendront à l'avance (sous la forme d'un communiqué par exemple) les autorités administratives et municipales concernées du passage des enquêteurs.

Pendant la collecte de terrain, les agents enquêteurs accompliront les tâches principales ci-après :

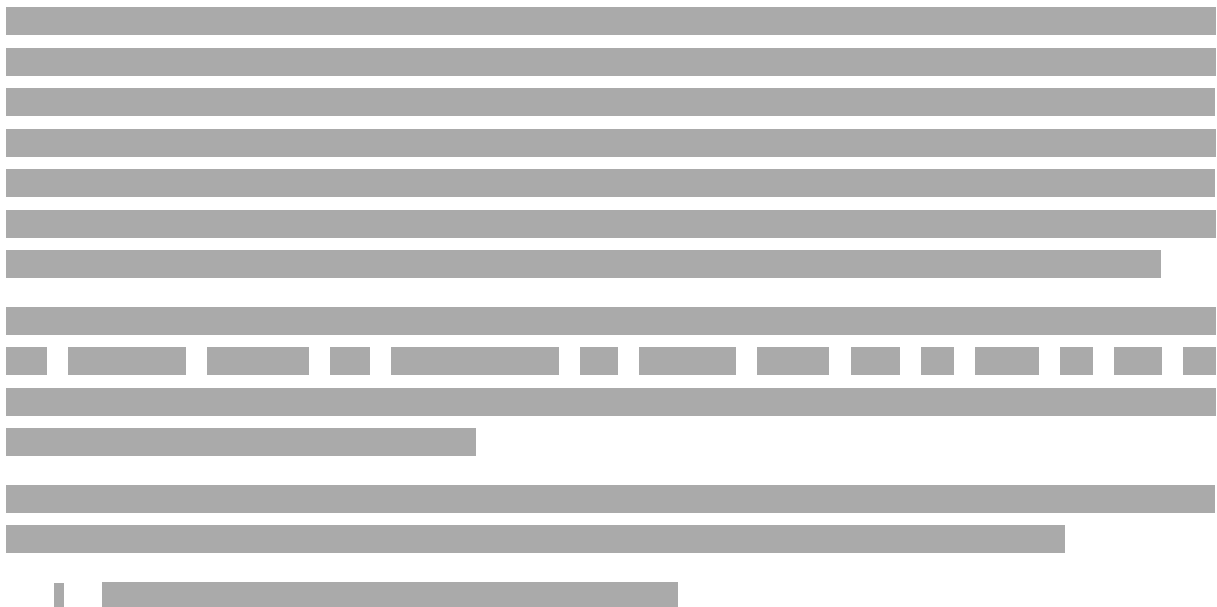
- Administrer le questionnaire au préposé du service d'état civil (entretien et saisie des réponses dans la tablette) ;
- S'assurer de l'enregistrement complet des données dans la tablette ;
- Enregistrer les coordonnées géographiques du centre d'état civil à l'aide du GPS ;
- Photographier le bâtiment du centre d'état civil (aspects intérieurs et extérieurs) ;
- Signaler auprès du contrôleur toute éventuelle anomalie constatée lors de la manipulation de la tablette ;
- Transmettre au serveur du niveau central (par internet) les données enregistrées sur la tablette.

Pour leur part, les contrôleurs assumeront les tâches suivantes :

- Présenter les agents enquêteurs auprès des autorités et des préposés aux services de l'état civil ;
- Initier les agents enquêteurs aux interviews avec les préposés des services de l'état civil ;
- S'assurer de la bonne utilisation des tablettes par les agents enquêteurs ;
- Résoudre des problèmes techniques ou pratiques éventuellement rencontrés par les agents enquêteurs.

2.1.3.3 Traitement et analyse des données

L'analyse a pour objectif de faire un état des lieux de l'offre du système d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques vitales. Dans la mesure où la collecte des données se fera à l'aide des tablettes, le traitement et l'analyse des données pourront commencer immédiatement à la fin de la collecte des données sur le terrain. Ceci dit, les opérations de contrôle d'exhaustif et de cohérence des informations recueillies sur les centres d'état civil se feront progressivement pendant la collecte des données sur le terrain. Ainsi, si un ou plusieurs fichier/questionnaire apparaît incohérent, il sera possible d'avertir le contrôleur de la zone concernée pour qu'il organise rapidement une nouvelle visite du ou des centres concernés.



2.1.3.6 Rédaction d'un manuel d'utilisation du logiciel et formation des agents du CNEC

Un manuel d'utilisation du logiciel sera rédigé, et 15 personnes du CNEC sont formées à l'utilisation du logiciel (12 personnes) et à son administration (3 personnes).

Trois experts seront en charge de cette activité :

- Le Chef d'équipe
- L'expert superviseur d'opérations de collecte des données
- L'informaticien spécialiste en système de gestion de bases de données (SGBD)

➔ Les **livrables** à fournir sont au nombre de trois :

- Note de démarrage (présentant la méthodologie, le protocole de terrain, l'identification du prestataire pour la réalisation du terrain, élaboration du cahier des charges pour la solution informatique de gestion des données de cartographie..)
- Rapport de terrain (Indicateurs d'exhaustivité, problèmes rencontrés et solutions apportées ; Manuel de terrain ; Plan de déploiement ; Planification des opérations de terrain)
- Rapport final, comprenant :
 - o La base de données de la cartographie
 - o Le calcul des indicateurs clés
 - o L'analyse statistique des résultats
 - o La production de cartes
 - o L'installation de l'application informatique de la cartographie
 - o Le manuel et le rapport de formation des agents du CNEC

2.1.4 Trois études informatiques préalables

Trois études sont à réaliser en vue de la poursuite et du renforcement du système d'information du système de l'état civil et de la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique. Elles se fonderont naturellement sur les travaux du PAMEC et sur les propositions formulées dans le cadre de l'évaluation finale du PAMEC.

Dans l'attente de ces dernières, il est utile de signaler les résultats du PAMEC présentés par l'ancienne directrice du CNEC, lors de l'atelier du 12 octobre 2017 :

- Une étude sur l'informatisation du système d'état civil (rapport de conception, document de conduite du changement) fut réalisée par un bureau d'études (juin 2017).

En l'état actuel, l'étude conduite consiste essentiellement à l'expression fonctionnelle du besoin, et à une description de la solution cible. En revanche, l'étude ne présente pas de budget nécessaire au déploiement et au fonctionnement du projet, les structures de gouvernance du projet, le cahier des charges des sites à informatiser... Plusieurs éléments importants restent donc à définir.

- En matière de rapprochement des données d'état civil des données du fichier de la carte nationale d'identité, une étude fut conduite et un rapport final validé. Son champ d'application fut cependant limité aux centres d'état civil de Guédiawaye et de Rufisque. Avec cet échantillonnage, il fut noté parfois des différences entre le fichier de l'état civil et celui de la CNI.

- un accord cadre de partenariat entre la Direction de l'Automatisation du Fichier et le CNEC fut signé en 2016, avec la mise en place d'une plate forme d'indexation des actes numérisés. Dans le cadre du PAMEC, 15 469 602 actes provenant de 213 7077 registres et de 400 centres furent numérisés. Le PAMEC estime le reste à numériser à environ 7 500 000 actes d'état civil.

Une fraction de ces actes numérisés a été indexée : 966 000 actes, et 36 bases de données constituées – ayant vocation à converger vers une base unique d'assise nationale.

- En matière d'informatisation des 200 centres pilote avec le logiciel HERA, 80 centres ont été informatisés et 397 officiers et agents formés à l'utilisation du logiciel. Les perspectives futures signalées sont l'informatisation de 507 centres restants au niveau national et des centres du réseau diplomatique et consulaire au niveau extranational.
- En matière de sécurisation des registres dans les 200 centres pilote, 26 bases de données des centres informatisées ont été récupérées et versées dans un serveur central. Une multiplicité d'applications et de difficultés rencontrées pour récupérer certaines bases de données furent alors indiquées.
- En matière de production de statistiques, un accord cadre de partenariat entre l'ANSI et le CNEC fut signé en 2016. Les résultats sur les faits d'état civil enregistrés au niveau des centres d'état civil furent partagés au niveau de deux communes (Tambacounda et Medina Gounass).
- Enfin, en matière de radiation des personnes décédées du fichier électoral, 55 000 personnes décédées furent radiées du fichier électoral.

2.1.4.1 Mise à jour du schéma directeur informatique

L'étude visera à auditer les scénarii envisagés pour la mise en place du système informatisé, à procéder à une évaluation des coûts globaux et à étudier l'interopérabilité du fichier de l'état civil avec les autres administrations.

Une attention particulière devra être portée sur la prise en compte des postes diplomatiques et consulaires dans le schéma d'organisation proposé afin de s'assurer qu'il n'existe aucun frein à l'enregistrement des sénégalais de l'étranger au fichier central de l'état civil.

En complément de l'étude réalisée en juin 2017, le schéma directeur informatique proposé devra comprendre :

- Un volet sur la gouvernance du projet d'informatisation

La gouvernance d'un projet d'informatisation implique en général un grand nombre d'entités et de sites : communes, un centre national chargé de l'état civil avec le cas échéant des démembrements territoriaux, une agence nationale chargée des projets informatiques publics, plusieurs départements ministériels, et plusieurs acteurs technologiques. Cette configuration d'acteurs, dotés chacun d'attributions précises, doit être définie dès le démarrage du processus d'informatisation. Ultérieurement, plusieurs comités doivent être définis : comité de pilotage, comités opérationnels, cellule de gestion, etc.

- Un volet sur le cahier des charges des sites à informatiser

Pour le site central, une organisation technique cible (ensemble de départements) sera définie en précisant les responsabilités et le rôle et la composition de chaque département. Les aménagements des locaux dédiés au centre informatique national couvrent en premier lieu la « salle machines » abritant les composants critiques de la configuration technique et pour laquelle des systèmes appropriés de climatisation, d'alimentation électrique continue, de détection d'incendie, d'archivage de support de données, d'accès contrôlé, etc. devront être décrits. Ces aménagements couvrent également les réseaux (local et distant) de communication qui devra être mis en œuvre pour relier les centres d'état civil au site central. Le cahier des charges d'équipement du site central en serveurs, postes de travail, logiciels de base, dispositifs de communication, etc. sera également élaboré. Pour les autres types de site : un cahier des charges d'aménagement et d'équipement moins sophistiqué sera élaboré par type de site : centre d'état civil national / extranational ; y seront décrit le réseau local, les serveurs et postes de travail, les dispositifs de sécurisation et de communication. Pour ces études les données volumétriques sur l'activité des centres d'état civil sont déterminantes.

- Un volet sur la sécurité des réseaux

Ce volet s'attache particulièrement au réseau distant permettant d'interconnecter de manière sécurisée les sites d'état civil choisis et de définir les modes de sécurisation des données échangées. Le niveau d'utilisation d'internet y sera précisé, en prenant en compte les projets de développement des infrastructures nationales.

- Un budget et un chronogramme précis

En fonction des différentes étapes du processus d'informatisation (déploiement de la solution informatique et des équipements dans les centres d'état civil, besoins en formation, maintenance et assistance...), un chiffrage précis indiquera les ressources financières à mobiliser pendant le projet et au-delà, sur financement national.

Trois experts seront en charge de cette activité :

- Le Chef d'équipe
- L'expert informaticien SGBD
- L'informaticien spécialiste réseaux et sécurité

➔ Un livrable est à fournir :

- Rapport sur le système d'information de l'état civil

2.1.4.2 Etude de faisabilité pour la création du fichier central et national biométrique

En examinant en particulier le travail mené entre la DAF et le CNEC dans le cadre du PAMEC et au-delà, ainsi que le corpus législatif et réglementaire pertinent, l'étude formulera une analyse des initiatives passées et actuelles de constitution de fichiers biométriques (carte nationale d'identité, passeport, visa, élections). L'étude devra également proposer des solutions pour qu'un fichier national biométrique puisse être mise en place (par exemple par la réalisation d'un recensement administratif à vocation d'état civil), et ce dans le cadre national de conduite des projets informatiques publics.

Deux experts seront en charge de cette activité :

- Le Chef d'équipe
- L'informaticien spécialiste des données biométriques

➔ Un livrable est à fournir :

- Rapport de l'étude de faisabilité pour la création d'un fichier central de l'état civil biométrique, contenant :
 - Une analyse de l'existant
 - Une analyse des interconnexions entre les fichiers biométriques existants
 - Une proposition de solutions pour la création du fichier central biométrique

2.1.4.3 Etude sur la protection des données personnelles

Une étude sur la protection des données personnelles en vue de garantir l'effectivité du fichier central de l'état civil sera réalisée. Elle visera à assurer la protection des données personnelles recueillies dans le cadre de la création du fichier central de l'état civil à travers un régime juridique conforme aux standards internationaux. L'étude devra aussi s'assurer de la conformité des dispositions des textes juridiques nationaux proposés dans le cadre de la réforme du cadre législatif de l'état civil aux normes internationales et régionales en matière de protection des données personnelles.

Un groupe de travail spécifique sera constitué avec les parties prenantes. Ce groupe examinera les travaux de l'expert et les textes proposés.

A cet égard, une Charte relative à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée définissant les droits et obligations des parties prenantes en vue d'instaurer un traitement uniforme des données personnelles sera élaborée. Pour ce faire, l'ensemble des textes nationaux, régionaux et internationaux en vigueur ou en préparation relatif à la protection des données à caractère personnel sera examiné. Cette charte sera validée par les autorités sénégalaises et définira le cadre de gestion, d'accès, et de transmission d'informations à caractère personnelle.

A l'issue de ce travail, un atelier spécifique de restitution sera organisé. Il est essentiel que la démarche adoptée soit participative et engage les autorités sénégalaises en charge de la protection des données personnelles et état civil.

Deux experts seront en charge de cette activité :

- Le Chef d'équipe
- Le juriste spécialiste de la protection des données personnelles

➔ Un livrable est à fournir :

- Rapport relatif à la protection des données à caractère personnel et au fichier central de l'état civil, contenant :
 - Une analyse des textes nationaux, régionaux et internationaux existants

- ### 3. STRUCTURE D'APPUI

En ce qui concerne l'expertise principale, l'équipe constituée pour ce projet présente des compétences et des qualifications complémentaires. L'expert chef d'équipe sera chargé d'assurer une coordination optimale avec l'expertise complémentaire mise en place par Enabel.

A series of horizontal bars of varying lengths and thicknesses, some solid and some dashed, arranged in a sequence.

Age Group	Number of Respondents
18-24	10
25-34	2
35-44	4
45-54	5
55-64	6
65-74	3
75-84	2
85-94	4
95-104	10

Expert 5 (senior) : Informaticien disposant d'une expérience dans l'audit des fichiers biométriques : [REDACTED]

[REDACTED]

Expert 6 (senior) : Juriste spécialisé dans la protection des données personnelles :

[REDACTED]

3.1.2 Autres ressources

3.1.2.1 Expertise non principale

Au titre de l'appui à l'expert informaticien SGBD, mobilisé à la fois sur l'opération de cartographie (définition avec le client des fonctionnalités à développer) et sur la rédaction d'un schéma directeur informatique, un informaticien développeur sera recruté afin de

développer de façon continue l'application de gestion (si nécessaire), rédiger le manuel d'utilisation, et former les utilisateurs et les administrateurs du CNEC.

3.1.2.2 Personnel d'appui

Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie, plusieurs catégories de personnels seront recrutées :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.2 PRÉSENTATION GLOBALE DE NOTRE ÉQUIPE D'APPUI

L'appui qui sera fourni est crucial pour la bonne mise en œuvre du projet. Notre approche en termes de backstopping est basée sur un schéma organisationnel clair avec des responsabilités précises pour chaque membre de l'équipe, permettant ainsi une gestion simple, cohérente et efficace du projet.

Le tableau ci-dessous dresse un panorama des personnes et des services qui seront fournis par le consortium dans le cadre du backstopping.

Poste	Nom	Expérience	Tâches
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.3 L'APPUI ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

- _____

3.4 ASSURANCE QUALITÉ ET CAPITALISATION DU SAVOIR

11/11/2016

- Page 28 sur 38



4. PRESENTATION DE CIVIPOL

4.1.1 Présentation générale

Fondée en 2001 à l'initiative du Ministère français de l'Intérieur, CIVI.POL Conseil est une société de conseil et de service spécialisée dans la réalisation et la conduite de projets d'assistance technique et de coopération dans les domaines des affaires intérieures et du renforcement institutionnel.

CIVI.POL Conseil propose ses compétences dans le cadre des missions d'assistance technique financées par la Commission Européenne, la Banque Mondiale ou les Nations Unies au bénéfice de pays tiers. Dans ce domaine, CIVI.POL Conseil dispose d'une expérience conséquente dans la mobilisation et le management d'experts et a démontré son expertise technique en matière de développement et de modernisation des services, dans l'appui institutionnel à différents ministères ou institutions dans les pays du Sud, dans le renforcement des capacités des administrations déconcentrées, d'observation des flux de transport, de développement local et régional, de formations spécifiques, etc.

CIVI.POL Conseil accompagne les administrations bénéficiaires de l'aide extérieure dans leur processus de réforme et de renforcement capacitaire. A cette fin, les experts proposés par CIVI.POL Conseil fournissent les services suivants :

- Identification des besoins en matière de formations ;
- Formations de formateurs / formations ;
- Elaboration et consolidation de programmes de formations ;
- Audit organisationnel et institutionnel ;
- Enquête de terrain pour dresser un inventaire exhaustif ;
- Evaluation des besoins ;
- Elaboration de plans d'action, soumis à l'approbation des comités de pilotage ;
- Elaboration de recommandations.

CIVI.POL Conseil aide également à la création de centres de formation nouveaux : elle apporte un conseil dans la définition de projets pédagogiques ou des besoins d'infrastructures, dans le choix des équipements et des plateaux techniques. Une aide au démarrage du centre par la mise en place de formations de formateurs permet d'optimiser l'ensemble du processus.

CIVI.POL Conseil assure des missions d'assistance technique dans le cadre d'appels d'offres internationaux, les Etats ou les bailleurs de fonds (Commission Européenne, Banque Mondiale etc.), financent des études visant à moderniser et à faire évoluer les dispositifs de

sécurité intérieure.

Ces missions d'assistance technique peuvent être suivies d'importants appels d'offres d'équipement (systèmes informatiques, de communication et de transmission, véhicules, armement, habillement, etc.) auxquels répondent les plus grands groupes industriels.

La notoriété de CIVI.POL Conseil, ses références techniques, son appartenance à un réseau, une organisation, un groupe reconnus, sont des facteurs clé de succès.

4.1.2 Références de Civipol dans le domaine de l'état civil

Durée	Titre de la mission / & brève description des principaux produits et résultats obtenus	Nom du Client & Pays de la mission	Valeur approximative du Contrat (en équivalent €) / Montant payé à votre cabinet	Rôle de la mission
2018 2022	<u>Programme d'appui au fonctionnement de l'état civil au Mali : appui à la mise en place d'un système d'information sécurisé</u>	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
2006 2010	<u>Projet VISABIO : généralisation des visas biométriques</u> - Description : Le projet a pour but de faciliter et d'optimiser le contrôle aux frontières, et l'identification des étrangers sur le territoire français	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
2010 2016	<u>Assistance technique à la mise en œuvre du Programme de Réhabilitation de l'Etat Civil du Cameroun (PRE2C)</u> Description : La maîtrise d'ouvrage déléguée consiste à appuyer techniquement le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) afin de s'assurer d'une mise en œuvre satisfaisante du Programme de Réhabilitation de l'Etat Civil	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
2012 2016	<u>Assistance technique à la mise en œuvre du Programme de Réhabilitation de l'Etat Civil du Cameroun (PRE2C)</u> - Description : Gestion administrative et financière de la participation française au Programme de Réhabilitation de l'état civil du Cameroun	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
2009 2010	<u>Cartographie de l'état civil camerounais</u> - Description : L'objectif était de permettre au MINATD de disposer d'un outil d'aide à la décision et à la planification des investissements pour l'Etat civil, via la conduite d'enquêtes de terrain, d'analyses du	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

	fonctionnement interne, et la mise en place d'une application informatique de gestion des données			
2006 2008	<u>Etude diagnostic sur l'Etat civil du Cameroun et faisabilité d'un programme d'actions prioritaires</u> Description : Etablissement d'in diagnostic du système camerounais d'état civil par des enquêtes de terrain, la proposition de pistes de réformes, la conception d'un plan d'action			
2010	<u>Elaboration du schéma directeur informatique de l'état civil de Côte d'Ivoire</u> Description : Elaboration d'un schéma directeur informatique pour la Modernisation de l'état civil en Côte d'Ivoire, développé en cohérence avec l'accord interministériel sur le programme de Modernisation de l'état civil et qui sert comme document de discussions quant à la stratégie en matière d'informatisation de l'état civil			
2016	<u>Réalisation d'une étude sur la cartographie de l'état civil, la mise en place d'une base de données et le renforcement des capacités du personnel</u> Description : L'objectif était de produire une cartographie du système d'état civil nigérien, d'élaborer une application informatique de gestion d'une base de données sur l'état civil, de mettre en place la base de données et de former le personnel à son utilisation			
2011	<u>Formulation d'un appui à l'état civil</u> Description : Le projet comprenait une analyse de la situation actuelle dans le secteur, l'analyse des problèmes présentée dans la Fiche d'Identification de projet, et la production des documents de bases à utiliser pour la formulation d'une intervention sur financement CE			
2014	<u>Etude de faisabilité et projet d'informatisation du système d'état civil du Niger</u> Description : Analyser l'existant et élaborer une situation de référence en matière de gestion de l'état civil, la carte d'identité nationale et le fichier électoral au Niger			
2015	<u>Formulation du projet d'appui à la réforme de l'état civil du Niger (10 millions d'euros dans le cadre du XIème FED)</u> Description : Rédaction du document d'action pour la conduite d'un projet d'appui à la réforme de l'état civil du			

	Niger (organisation d'une mission de formulation, rédaction du rapport et du document final)			
--	--	--	--	--

5. CALENDRIER DES ACTIVITES

5.1 CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS

Activités / semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Activité 1. Formulation																								
Premiers entretiens, prise de contact																								
Remise du rapport de démarrage																								
Poursuite des entretiens																								
Remise du rapport de diagnostic institutionnel																								
Poursuite de l'analyse et de la rédaction																								
Remise du rapport de formulation intermédiaire																								
Remise du rapport de formulation final																								
Comité de pilotage de validation																								
Activité 2 Cartographie																								
Analyse de l'existant																								
Remise de la note de démarrage																								
Elaboration des outils de collecte																								
Recrutement des personnels d'appui																								
Formation des personnels d'appui																								
Collecte des données																								
Remise du rapport de terrain																								
Traitement et analyse des données																								
Développement informatique																								
Rédaction d'un manuel d'utilisation																								
Formation des utilisateurs/administrateurs																								
Remise du rapport final																								

Activités / semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Atelier de restitution																									
Activité 3 Etudes informatiques																									
3.1. Mise à jour du schéma directeur informatique																									
Conduite de l'étude																									
Remise du rapport																									
3.2. Etude de faisabilité sur le fichier national biométrique																									
Conduite de l'étude																									
Remise du rapport																									
3.3. Etude sur la protection des données personnelles																									
Conduite de l'étude																									
Remise du rapport																									

5.2 CHRONOGRAMME DES ACTIVITES PAR EXPERT PRINCIPAL

6. CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectifs généraux	S'assurer que les conditions nécessaires et suffisantes sont réunies pour une mise en œuvre consensuelle et efficace du « Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique »	- Nombre de centres d'état civil nationaux et des centres extranationaux cartographiés : cible : 689 nationaux et 57 extranationaux.	- Compte rendu de l'atelier de validation - Rapport et logiciel de la cartographie - Atelier de restitution de la cartographie - Rapports des trois études informatiques	- Participation active des responsables publics aux travaux de la phase de démarrage
Objectifs spécifiques	Elaboration d'un document technique de programme, qui repose sur un diagnostic institutionnel approfondi et une complémentarité avec les autres partenaires en appui au secteur	- Nombre d'analyses institutionnelles du secteur réalisées : cible : 1.	- Rapport final de formulation - Compte rendu de l'atelier de validation	- Volonté des parties prenantes d'aboutir à un programme dont le contenu soit mutuellement accepté
	Mise à jour et généralisation d'une cartographie de l'état civil sur les bases posées par l'étude diagnostic de 2014.	- % de centres nationaux et de centres situés à l'étranger faisant l'objet de l'enquête. Cible : 100% - Un logiciel est élaboré pour exploiter la base de données des centres	- Fiches détaillées de tous les centres - Rapport de la cartographie - Manuel d'utilisation du logiciel - Fiches de présence aux formations relatives au logiciel	- Les données détaillées issues de l'étude diagnostic de 2014 sont récupérées et exploitées - Un accord se dégage rapidement sur l'articulation entre l'exercice de cartographie de 2014 et celui de 2018

		- Nombre de personnels du CNEC formés à l'utilisation et à l'administration du logiciel. Cible : 15.	- Fiche de présence à l'atelier de restitution		
	Réalisation de trois études informatiques préalables		- Rapports des trois études - Fiches de présence aux réunions de l'atelier ad hoc sur la protection des données personnelles	- Les responsabilités respectives de chaque acteur public dans le domaine de la conduite d'un projet public d'informatisation sont clairement établies.	
	Activité 1 : Formulation du programme				
	Activités	Moyens	Sources de vérification	Cible	Hypothèses et risques
	Analyse de la situation dans le secteur Cartographie des acteurs Analyse institutionnelle et organisationnelle Validation de l'objectif et des résultats attendus Description des activités Elaboration d'un dispositif de suivi/évaluation Analyse des facteurs de risques Définition des modalités de l'assistance technique, de gestion et d'exécution Définition d'une stratégie de communication Prise en compte des thèmes transversaux Proposition d'un budget indicatif	- Expertise : chef d'équipe, expert décentralisation / formulation (ENABEL) - Rencontres régulières avec les acteurs et les parties prenantes - Mise à disposition de la documentation et des données pertinentes issues notamment du PAMEC	Rapport de démarrage Rapport de diagnostic institutionnel Rapport de formulation	- 3 rapports livrés dans les délais	- Le travail du chef d'équipe et de l'expert en décentralisation / formulation est peu coordonné - Les commentaires sur les différents livrables sont tardifs

	pour chaque résultat				
	Activité 2 : Mise à jour et généralisation de la cartographie de l'état civil				
	- Analyse de l'existant issu de l'étude diagnostic de 2014, et validation d'une approche - Conception d'un questionnaire - Recrutement et formation des enquêteurs et des contrôleurs - Déploiement des enquêteurs sur le terrain et auprès de 4 postes diplomatiques et consulaires - Traitement et analyse des données - Développement du logiciel - Organisation d'un atelier de restitution - Rédaction d'un manuel d'utilisation du logiciel - Formation des agents du CNEC	- Expertise : chef d'équipe, superviseur d'enquête, informaticien SGBD - Personnel d'appui : informaticien développeur, contrôleurs, enquêteurs, chauffeurs. - Message du MGTDAT destiné aux autorités administratives et municipales - Message du MAESE destiné aux centres diplomatiques et consulaires	- Coordonnées des points GPS relevés - Cartes éditées - Rapport de terrain - Rapport final - Manuel de formation - Feuilles de présence aux formations des personnels du CNEC - Logiciel spécifique - Articles de presse sur l'atelier de restitution	- 100% des centres d'état civil (nationaux et consulaires) cartographiés - Logiciel installé - 15 agents du CNEC formés - Atelier de restitution tenu	- Les autorités publiques locales sont averties tardivement de l'opération de collecte - La dégradation du climat sécuritaire dans certaines régions ne permet pas des descentes sereines sur le terrain. - Le CNEC tarde à mettre à disposition les personnels à former.
	Activité 3 : Conduite de 3 études informatiques				
	- Mise à jour du schéma	- Expertise : chef d'équipe,		- 3 rapports	- Participation assidue au

	directeur informatique	informaticien SGBD, informaticien spécialisé sur les données biométriques, informaticien sécurité et réseaux, juriste spécialisé en protection des données personnelles	Rapport relatif au schéma directeur informatique	livrés dans les délais	groupe de travail sur la protection des données personnelles.
	- Elaboration d'une étude de faisabilité pour la création du fichier central et national biométrique - Etude sur la protection des données personnelles	- Participation des représentants publics concernés au groupe de travail sur la protection des données personnelles	Rapport de l'étude de faisabilité Rapport de l'étude sur la protection des données personnelles		